

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le 16/12/2025

ID : 030-243000650-20251211-2025_12_167-DE



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

The official seal of the Communauté de Communes Terre de Camargue, featuring a central emblem with a sun, a bridge, and a boat, surrounded by the text 'COMMUNAUTE de COMMUNES TERRE de CAMARGUE' and 'GARD'. A handwritten signature in blue ink is written over the seal.

Conseil communautaire du 11 décembre 2025

I. Le cadre juridique du débat d'orientation budgétaire

La loi impose aux établissements publics de coopération intercommunale d'organiser un débat sur les orientations principales du budget dans un délai de deux mois (10 semaines pour les budgets en nomenclature M57) précédant l'examen de celui-ci par le conseil communautaire.

Le ROB, rapport d'orientation budgétaire, est le support de ce débat qui a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a introduit des nouveautés et a enrichi le contenu minimal du ROB.

Si son formalisme est laissé à la libre appréciation des collectivités, il doit néanmoins au minimum contenir les informations suivantes imposées par la loi : les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Les orientations devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget et de faire apparaître l'évolution prévisionnelles des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement des budgets consolidés, soit le budget principal et les budgets Eau, Assainissement, Assainissement non collectif, Port et Transport.

Le rapport sera transmis par la Communauté de Communes aux maires des communes membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par le conseil.

Il est mis dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes.

Le public sera avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

II. Le contexte économique :

➤ Monde : La croissance mondiale résiste malgré de multiples chocs

Pour les deux prochaines années, la croissance mondiale est estimée en léger ralentissement, à 2,9 % en 2025 et 2,8 % en 2026, après + 3,0 % en 2024. Cela reste une performance remarquable alors que l'activité fait face à de nombreux chocs, à commencer par les droits de douane de l'administration américaine.

Côté politique monétaire, la FED poursuivrait son cycle de baisses de taux, tandis que la BCE s'arrêterait à 2 %. Celle-ci considère qu'elle est « bien positionnée » pour faire face aux différents chocs, ce qui justifie un statu quo à 2%.

Les risques sur la croissance demeurent élevés. Les effets de la hausse des droits de douane ne sont pas encore pleinement ressentis et les tensions géopolitiques avec la Russie et au Moyen-Orient demeurent élevés. A l'inverse, une détente sur les droits de douane, la relance allemande et le virage de la défense en Europe constitueraient des relais de croissance supérieurs aux attentes.

➤ Zone euro: une croissance en ordre dispersé

La croissance en zone euro devrait s'établir à + 1,3 % en 2025 puis + 1,2 % en 2026 après + 0,8 % en 2024. Cette croissance est tirée par les pays du sud de l'Europe avec une croissance attendue à + 2,9 % en Espagne. La croissance française résiste malgré l'incertitude politique (+ 0,9 %) tandis que l'activité reste faible en Allemagne (+ 0,3 %) et en Italie.

L'inflation resterait en moyenne légèrement au-dessus de la cible de la BCE cette année, à 2,1 % avant de fléchir plus nettement l'année prochaine à 1,7 %, sous les effets cumulés de l'appréciation de l'euro et de la baisse des prix du pétrole et du gaz.

L'inflation hors énergie et alimentation resterait un peu supérieure à 2 %, avec une inflation des services toujours élevée dans certains pays, notamment l'Allemagne où le salaire minimum est attendu en hausse de 14%.

➤ **France: L'activité résiste à l'incertitude politique**

Les prévisions de croissance pour la France pour 2025 s'élèvent à 0,9 % et 1,0 % en 2026. La croissance française a été particulièrement dynamique au 3^e trimestre 2025 grâce notamment à l'aéronautique.

L'incertitude politique qui a coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025, continuerait à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

L'inflation est prévue à 1,0 % en 2025, 1,7 % en 2026 après 2,3 % en 2024. Elle est la plus faible de la zone euro (à l'exception de la Chypre), celle-ci ayant été tirée à la baisse par des prix des tarifs réglementés de l'électricité (- 15 % en février 2025).

L'inflation en 2026 devrait rester modérée grâce à la baisse des prix du pétrole, du gaz et de l'appréciation de l'euro mais aussi de part la modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi et de croissance.

Le climat de l'emploi se dégrade, au 3^e trimestre 2025, l'emploi salarié privé a diminué de 0,3 % après une augmentation de 0,2 % au trimestre précédent. Sur un an, l'emploi salarié privé a baissé de 0,5 % par rapport à l'année précédente.

Les salaires horaires ont, quant à eux, augmenté de 0,2 % par rapport au trimestre précédent. En glissement annuel, ils ont légèrement ralenti à 2 % après 2,5 % au premier trimestre.

Le taux de chômage est attendu en légère hausse. Stable au 2^{ème} trimestre 2025 à 7,5 %, il augmenterait légèrement en 2026 à 7,6 %, la croissance du PIB étant attendu sous son potentiel l'an prochain dans un contexte d'incertitudes politiques persistantes.

Enfin, au point de vue budgétaire pour 2026, la route reste semée d'embûches. Le projet de loi de finances 2026 a été soumis au parlement le 14 octobre 2025, respectant tout juste les 70 jours de délai dont le parlement doit disposer pour l'examiner et le voter.

Le gouvernement anticipe un déficit public de 5,4 % cette année et de 4,7 % en 2026, cible ambitieuse compte tenu des nombreux aléas d'ici son adoption complète. La version finale du budget sera probablement différente de celle proposée initialement par le Gouvernement, le Premier ministre ayant indiqué vouloir renoncer à l'utilisation de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution.

Vu le nombre d'amendements encore non étudiés par le Parlement, une loi spéciale, comme l'an passé, pourrait être mise en place dans l'attente du vote du budget.

III. Les principales dispositions de la LFI 2026 concernant l'intercommunalité.

Les dispositions présentées ci-dessous sont extraites du projet de loi de finances 2026 qui n'a pas encore été adopté.

Aménagement des redevances des agences de l'eau

Cet article apporte diverses corrections de la réforme des redevances des agences de l'eau adoptée en loi de finances pour 2024 :

- Fixation des tarifs des agences de l'eau pour chaque bassin hydrographique,

- Suppression de la majoration de 40% de la redevance pour pollution de l'eau des établissements industriels non raccordés au réseau public au motif qu'elle est redondante avec la procédure de taxation d'office du code de l'environnement,
- Mise en place d'un abattement sur la redevance de consommation d'eau potable pour les agriculteurs qui ne disposent pas d'autres solutions techniques ou économique que le raccordement au réseau d'eau potable,
- Clarification de la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif pour les communes ou EPCI qui ont conservé la compétence d'épuration des eaux usées sans disposer de station de traitement : ce sera alors la collectivité disposant d'une station de traitement sur laquelle sont raccordés les réseaux qui sera redevable de la taxe, lequel pourra refacturer à la collectivité la-dite taxe.

Fiscalité sur les déchets

- Application du taux réduit de TVA de 5,5% à l'ensemble des prestations de collecte et de traitement achetées par les collectivités, alors que le traitement bénéficiait jusque-là d'un taux intermédiaire de 10%.
- Les dispositions relatives à la fiscalité des déchets et notamment à la Taxe générale sur les activités polluantes TGAP sont dorénavant inscrits au code des impositions des biens et services, aux articles L.433.1 et suivants. Une nouvelle progression des tarifs de la TGAP d'environ 10% par an jusqu'en 2030 est introduite.
- Création d'une taxe sur les emballages plastiques due par les éco-organismes.

Ajustement de la mise en œuvre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels et des locaux d'habitation

Le calendrier de révision de la valeur locative des locaux d'habitation est décalé à 2032. Le calendrier d'intégration dans les valeurs locatives des professionnels de l'actualisation sexennale, qui devait avoir lieu en 2026, est décalée à 2027 ; les mécanismes de lissage sont prorogés d'une année. Cette actualisation sexennale doit faire l'objet d'un examen attentif afin d'en tirer toutes les conséquences pour la future actualisation des valeurs locatives des locaux d'habitation. Dès lors, la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation qui devait avoir lieu après les élections municipales 2026 est repoussée à après les élections municipales 2032.

Dotation globale de Fonctionnement

La DGF 2026 augmente de 5,1 milliards d'euros et s'élève à 32,5 Milliards d'euros. Cette évolution est due au transfert pour les régions de la TVA perçue vers la DGF. A périmètre constant, elle reste identique à celle de 2025, soit 27,24 milliards d'euros.

Les dotations de péréquations progressent de 290 M€, + 150 M€ pour la dotation de solidarité rurale et + 140 M€ pour la dotation de solidarité urbaine, montants compensés par un écrêtement de la dotation forfaitaire.

Modulation des conditions d'attribution du FCTVA

Il est proposé un recentrage de l'assiette sur les seules les dépenses d'investissements. Par ailleurs, les versements de FCTVA seront effectués l'année suivante de la dépense. Cela signifie que les dépenses d'investissement 2026 des EPCI ne donneront lieu à aucune recette de FCTVA au titre de l'exercice 2026. Les recettes correspondantes seront ainsi perçues au cours de l'exercice 2027.

La baisse du fonds vert se poursuit

Il passerait ainsi de 1,15 milliard d'euros en 2025 à **650 M€ en 2026**.

Maitrise de la dynamique de la TVA affectées aux collectivités locales

Après la contribution des collectivités au FCTVA, c'est le tour des fractions de TVA. Le partage de la dynamique des fractions de TVA est revue : le taux d'évolution des fractions de TVA sera amputé de l'indice d'inflation. Lorsque le taux d'évolution du produit national de TVA progressera à un niveau inférieur à l'inflation, il n'y aura aucune dynamique des fractions de TVA.

Et si d'aventure, le produit national de TVA progressait à un rythme supérieur, les collectivités recevraient une dynamique amputée de l'indice d'inflation.

Augmentation de 3 points des cotisations CNRACL

Dotations d'investissements de l'Etat

L'article 74 du PLF pour 2026 prévoit la création d'un fonds d'investissement pour les territoires (FIT) qui remplacerait trois dotations prévues dans le CGCT - la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la dotation politique de la ville (DPV)- dont le bénéfice serait réservé aux communes et aux EPCI à fiscalité propre ruraux au sens de l'INSEE, ainsi qu'aux collectivités marquées par des difficultés urbaines.

Ce nouveau dispositif devrait permettre de simplifier les démarches des élus mais aussi afin de faciliter la coordination avec d'autres cofinancements mobilisables.

Dilico 2

Pour mémoire, l'article 186 de la loi de finances pour 2025 a instauré un dispositif de lissage conjoncturel destiné à mettre en réserve dans les comptes de l'État une part des recettes fiscales des collectivités. Les sommes prélevées en 2025 sur les douzièmes de fiscalité représentent une atténuation de produits (donc une dépense budgétaire). Elles seront reversées aux collectivités selon les modalités suivantes : 90 % reversés directement par fractions égales au cours des exercices 2026 à 2028 et 10 % venant abonder les dispositifs de péréquation.

Pour 2026, Son montant passe à 2Mds€, soit un doublement du prélèvement (+100%). A noter que :

- la part revenant aux communes passe de 250M€ en 2025 à 720M€ (+300%) et **la part des EPCI passe de 250M€ à 500M€ (+200%)**. La liste des territoires éligibles va aussi s'allonger par rapport à 2025, plus fortement pour les EPCI que pour les communes.

Sont concernées par le prélèvement :

- les communes dont l'indice synthétique est supérieur à 100% de l'indice moyen et non plus 110% de l'indice moyen en 2025,
- **les EPCI dont l'indice synthétique, calculé en fonction du potentiel fiscal par habitant et des revenus par habitant, dépasse 80% de l'indice moyen** et non 110% comme c'était le cas en 2025.

Le DILICO 2026 sera calculé sur les données DGF 2025 (et non 2026). Par ailleurs, la part prélevée pour un futur fonds de développement des territoires passe à 20% contre 10% en 2025 : sur le DILICO 2026, 80% du prélèvement sera donc reversé (contre 90% en 2025), et ce reversement sera étalé sur 5 années (contre 3 pour le DILICO 2025).

Mais le reversement du DILICO 2026 pourrait n'être que théorique : il sera conditionné au respect, par l'ensemble des collectivités territoriales d'une évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement inférieure à la croissance du PIB (prévu à 1,0% pour 2026). Si l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'ensemble des collectivités et EPCI, dépasse la croissance du PIB, aucun reversement ne sera organisé pour l'année donnée.

Le projet de Budget primitif principal 2026 :

A- Les recettes réelles de fonctionnement

Estimations BP 2026 : 27,0 M€, +0,0 % / BP 2025 (27,0 M€)

1- La fiscalité directe :

Estimations BP 2026 : 21,9 M€, + 0,4 % / BP 2025 (21,8 M€)

Les taux d'impositions 2026 des impôts direct locaux et de la TEOM devraient être identiques à ceux de 2025. Au global, les recettes fiscales augmentent de 0,4 % (+93 K€).

Impôts et taxes	BP 2025	CA 2025 estimé	BP 2026	Evolution BP à BP
73111 - Impôts directs locaux	9 053 773	8 992 116	9 118 116	0,71%
73113 - Taxe sur les surfaces commerciales	416 579	405 630	405 630	-2,63%
73114 - Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	200 853	204 469	204 469	1,80%
73118 - Autres contributions directes	337 998	113 015	113 015	-66,56%
73133 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées	5 710 000	5 730 000	5 800 000	1,58%
73136 - Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations	858 772	858 772	1 003 917	16,90%
73211 - Attribution de compensation	131 000	130 983	130 983	-0,01%
7351 - Fraction compensatoire de la TFPB et de la taxe d'habitation sur les résidences principales	4 148 268	4 159 408	4 159 408	0,27%
7352 - Fraction compensatoire de la CVAE	973 661	974 217	974 217	0,06%
7358 - Autres		13 880	13 880	
Total	21 830 904	21 727 635	21 923 635	0,42%

Le compte 73111 comprend la taxe habitation sur les résidences secondaires, la taxe foncière bâtie additionnelle, la taxe foncière non bâtie additionnelle, ainsi que la cotisation foncière des entreprises.

Pour rappel, les taux de fiscalité appliqués par la collectivité sont les suivants :

- Cotisation Foncière des Entreprises : 27,37 %
- Taxe d'habitation : 10,36%
- Taxe foncière non bâti : 3,56 %
- Taxe foncière sur le bâti : 1,0%
- TEOM : 9,0 %

Les valeurs locatives cadastrales servant à calculer les bases d'imposition des locaux d'habitation et des locaux industriels sont revalorisées automatiquement. Pour 2026, ce taux de revalorisation est estimé à 1,4 %.

2- Les produits des services, du domaine et ventes diverses :

Estimations BP 2026 : 2,5 M€, + 2,8 % / BP 2025 (2,4 M€)

Elles se composent notamment de la prestation des repas, de la redevance spéciale, des prestations piscine ainsi que de refacturations avec les budgets annexes.

3- Les dotations et participations :

Estimations BP 2026 : 1,9 M€, - 3,2 % / BP 2025 (2,0 M€)

Les dotations, subventions et participations se composent essentiellement des dotations de l'Etat. Une participation de la Région a été prévue de 40 K€ pour le PCAET. 30 K€ sont attendues par le Département du Gard pour l'Emploi (FSE et Pacte social de solidarité).

4- Autres produits :

Estimations BP 2026 : 0,7 M€ - 15,1 % / BP 2025 (0,8 M€)

Ce poste regroupe la vente de matières issues des déchetteries et les atténuations de charges (remboursement de charges de personnel essentiellement).

B - Les dépenses réelles de fonctionnement :

Estimations BP 2026 : 26,5 M€, + 0,4 % / BP 2025 (26,4 M€)

1- Les charges de personnel :

Estimations BP 2026 : 7,9 M €, + 2,8 % / BP 2025 (7,6 M€)

L'évolution plutôt contenue de la masse salariale, s'explique notamment par :

- Avancement de grade 1 225.00
- Avancement d'échelon 22 871.00
- Promotion interne 1 466.00
- Agent sur année complète 35 000.00
- CNRACL 50 000.00 (3 points de cotisations supplémentaires prévus par la loi)

Soit 110 562.00 € de plus que ce qui a été prévu en 2025 (7 740 K€ = 7 640 K€ au BP + 100K€ au niveau de la DM 3/2025).

	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
Charges de personnel	6 459 800	7 040 404	7 460 000	7 640 000	7 850 000
Variation nominale		580 604	419 596	180 000	210 000
Evolution		8,99%	5,96%	2,41%	2,75%

2- Les charges à caractère général :

Estimations BP 2026 : 9,3 M€, - 3,9 % / BP 2025 (9,7 M€)

Ce sont les dépenses qui permettent de faire fonctionner les services et qui permettent également de sous-traiter des activités telles que la gestion des déchets et la gestion des eaux pluviales.

Les prestations des services concernant essentiellement la gestion des déchets augmentent de 3,5 % passant de 4,7 M€ à 4,9 M€ tandis que la plupart des autres gros postes de dépenses diminuent :

*Les dépenses des fluides baissent de 148 K€ passant de 1,0 M€ à 0,8 M€.

*Les postes d'entretien et de maintenance baissent de 14,8%, 1,6 M€ contre 1,8 M€ en 2025.

S'agissant des achats de denrées alimentaires pour la cuisine centrale elles restent stables à 585 K€.

3- Les autres charges de gestion courante :

Estimations BP 2026 : 2,0 M€, + 3,6% / BP 2025 (1,9 M€)

Les dépenses prévisionnelles GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et préventions des d'inondations) représentent 1 004 K€ (903 K€ prévu en 2025). Il s'agit des participations versées au SYMADREM (550 K€) et aux EPTB Vidourle (385 K€) et Vistre Vistrenque (69 K€).

Outre la GEMAPI, 241 K€ ont été consacrés à des contributions obligatoires et autres participations.

79 K€ ont été prévus pour les droits d'utilisation informatique et 365 K€ pour le versement de subventions dont une enveloppe de 94 550 € pour les subventions à verser aux associations.

Structures	Montant
BUDGET ANNEXE TRANSPORT	100 000
REGIE AUTONOME PORT CAMARGUE - PLAN VOILE -	56 950
OFFICE DU TOURISME	41 000
MISSION LOCALE DES JEUNES	36 200
FETES VOTIVES DES COMMUNES MEMBRES	36 000
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	94 550
Total	364 700

4- Le reversement de la fiscalité :

Estimations BP 2026 : 7,3 M€, + 4,0 % / BP 2025 (7,0 M€)

Concerne les reversements à l'Etat et aux communes membres (attributions de compensation).

La CCTC reverse ainsi 6,4 M€ à l'Etat, et 0,8 M€ aux communes d'Aigues-Mortes et du Grau du Roi au titre des attributions de compensation (210 990 € pour Aigues Mortes et 556 496 € pour Le Grau du Roi).

5- Les charges financières :

Estimations BP 2026 : 128 K€, - 10,5 % / BP 2025 (144 K€).

Poste de dépenses en baisse car il n'y a pas eu d'emprunt nouveau de contracter en 2025 par le budget principal.

6- Les charges exceptionnelles :

Estimations BP 2026 : 20 K€ / BP 2025 (27 K€)

Crédits ouverts pour les annulations de titres sur exercices antérieurs.

C - Les recettes réelles d'investissement hors emprunt :

Estimations BP 2026 : 0,2 M€, BP 2024 (0,2 M€)

Suite aux modifications de calcul sur la période de remboursement prévu dans le projet de loi, aucune recette de FCTVA n'est prévue cette année.

Une subvention de la région de 175 K€ a été prévue pour la médiathèque du Grau du Roi.

D - Les dépenses réelles d'investissement :

Estimations BP 2026 : 4,4 M€, BP 2025 (5,9 M€)

Le remboursement du capital de l'encours de la dette s'élève pour le budget principal à 438 K€.

Les crédits de paiement 2026 des autorisations de programme en cours sont les suivants :

- Construction médiathèque Grau du Roi : 11 K€

Hors ces opérations suivies en AP/CP, **les plus importantes opérations sont les suivantes :**

Travaux pelouse synthétique au stade de Le Grau du Roi	1 200 K€
Travaux réseau pluvial	1 100 K€
Travaux mise en place d'un self Charles Gros à Aigues Mortes	620 K€
Fonds de concours communes membres CCTC	300 K€
Vestiaires Stade Grau du roi	270 K€
Camion pour déchetterie	230 K€
Travaux déchetteries	200 K€
Bennes et Colonnes enterrées - Déchetteries	160 K€
Achat terrain Aire des gens du voyage	150 K€

B- Les ratios

Dans le cadre de l'analyse financière prospective réalisée par le cabinet d'audit, il a été proposé de respecter 3 ratios financiers afin que l'épargne soit en adéquation avec l'endettement :

Ratios Financiers	2026	Seuil d'alerte
Coefficient d'autofinancement courant (DRF + remboursement de la dette/RRF)	100 %	>= 100 %
Capital restant dû / RRF	21 %	>= 120 %
Capacité de désendettement (capital restant dû/Epargne Brute)	16 ans	> = 10 ans

RRF : recettes réelles de fonctionnement
 DRF : dépenses réelles de fonctionnement

La capacité de désendettement s'établit à 16 années. Elle est supérieure au seuil d'alerte et s'explique par le fait que les résultats 2025 ne seront pas repris dans le budget primitif 2026 mais dans le budget supplémentaire qui sera voté avant le 30 juin prochain. En effet, l'absence de reprise des résultats implique d'inscrire au budget primitif un emprunt « d'équilibre » d'un montant de 4,2 M€.

L'épargne brute ou autofinancement brut (RRF-DRF) s'élève à 438 K€ (568 K€ au BP 2025), et elle permet de couvrir le remboursement du capital des emprunts.

L'EPCI ne dégage aucune épargne nette ou autofinancement net (épargne brute – remboursement du capital de la dette) alors qu'elle était de 138 K€ au BP 2025.

IV. Les projets des budgets primitifs annexes:

Le budget annexe de l'assainissement collectif

Ce projet de budget présente en section de fonctionnement des recettes réelles à hauteur de 1,9 M€ (1,9 M€ au BP 2025).

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent quant à elles à 747 K€ contre 776 K€ au BP 2025. Les charges à caractère général représentent 208 K€ (327 K€ au BP 2025).

Les dépenses de personnel augmentent de 5 % passant de 357 à 375 K€. Les postes des dépenses imprévues et titres annulés sur exercices antérieurs représentent respectivement 10 K€ et 1 K€.

2,8 M€ sont consacrés à l'investissement (5,0 M€ au BP 2025) dont 2,6 M€ dans le cadre des travaux du schéma directeur de l'assainissement (4,8 M€ au BP 2025).

S'agissant des recettes d'investissement, hors emprunt, aucune subvention n'a été prévue sur 2026.

Le budget annexe de l'eau potable

Ce projet de budget présente en section de fonctionnement des recettes réelles à hauteur de 3,9 M€ (idem BP 2025) comprenant essentiellement la redevance Eau versée par le délégataire à la collectivité et la vente d'eau par l'EPCI à ce même délégataire.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent quant à elles à 2,6.M€ (2,4 M€ au BP 2025). Les charges à caractère général représentent 2,2 M€ (2,2 M€ au BP 2025). Dont 2,0 M€ d'achat d'eau. Les frais de personnel (refacturation du budget EU) s'élèvent à 186 K€ (179 K€ au BP 2025) soit + 4,4%

Concernant l'investissement, hors emprunt d'équilibre, il n'y a pas de recettes réelles de prévues.

Les dépenses d'équipement représentent 3,0 M€ dont 2,8 M€ de travaux dans le cadre du schéma directeur de l'eau potable (4,0 M€ au BP 2025).

Le budget annexe des Ports

Ce projet de budget présente en section de fonctionnement des recettes réelles à hauteur de 0,7 M€ comprenant essentiellement de la location d'appontements et des redevances d'occupation du domaine public réparti entre le port d'Aigues-Mortes et celui du Grau du Roi.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent quant à elles à 0,6 M€ (0,7 M€ au BP 2025). Les frais de personnel s'élèvent à 218 K€ (203 K€ au BP 2025) soit + 7,5 %. Les charges à caractère général représentent 333 K€ (368 K€ au BP 2025).

Concernant l'investissement, hors emprunt d'équilibre, il n'y a aucune recette réelle de prévue. Les dépenses d'investissements s'élèvent à 135 K€.



Les principales propositions d'investissement sont les suivantes :

Aménagement portuaires	132 500
Acquisitions de matériels	2 500

Le budget annexe de l'assainissement non collectif

Ce projet de budget présente en section de fonctionnement des recettes réelles à hauteur de 35 K€ représentant les diagnostics et les contrôles facturés au propriétaire des parcelles équipées de fosses septiques.

Les dépenses réelles de fonctionnement d'un montant de 28 K€ sont constituées principalement des prestations effectuées par la société VEOLIA qui effectuent les diagnostics et contrôles pour le compte de la collectivité.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 25 K€ (achat d'un logiciel de facturation).

Le budget annexe du transport

Budget instauré dans le cadre de la navette mise en service au Grau du Roi, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 148 830 € en année pleine (94 500 € en 2025 pour une activité qui a démarré en avril), dont 145 000 € destiné à payer le transporteur.

Les recettes de ce budget en fonctionnement s'élèvent à 148 830 €, comprenant 141 330 € de subventions et 7 500 € de recettes des usagers.

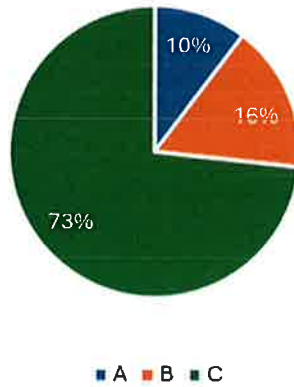
V. Structure des effectifs

EFFECTIF TOTAL au 01/01/2026			
STATUT	H	F	TOTAL
TITULAIRES	56	98	154
CONTRACTUELS	11	19	30
	62	109	184
	H	F	TOTAL
VACATAIRE	0	3	3
COLLABORATEUR DE CABINET	0	1	1
APPRENTIE		1	1
TOTAL AU 01/01/2026	64	109	189

Répartition des effectifs permanents par catégorie et par filière :

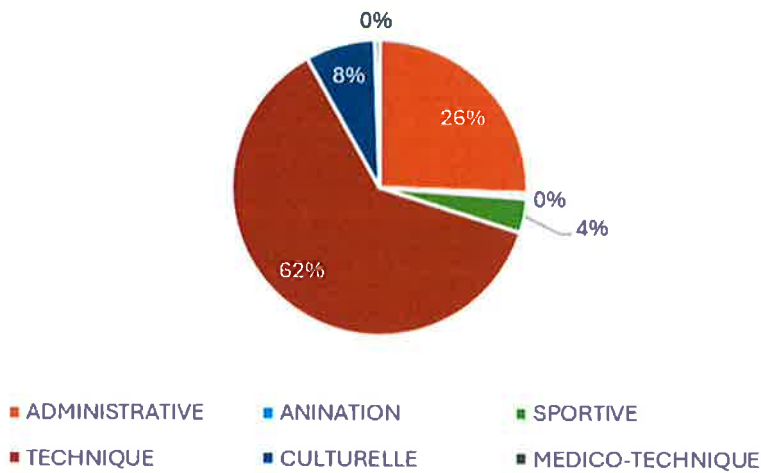
EFFECTIFS PAR CATEGORIE Au 01/01/2026	H	F	TOTAL
A	8	11	19
B	11	19	30
C	48	87	135
	67	117	184

Répartition des effectifs par catégorie



EFFECTIFS PAR FILIERE Au 01/01/2026	H	F	TOTAL
ADMINISTRATIVE	9	38	47
ANINATION	1	0	1
SPORTIVE	5	2	7
TECHNIQUE	52	62	114
CULTURELLE	0	14	14
MEDICO-TECHNIQUE	0	1	1
	67	117	184

Répartition des effectifs par filière



VI. Dette

Au 31 décembre 2025 le stock de la dette est de 11,6 M€, contre 7,5 M€ en 2024. Des emprunts ont été effectués sur 2025 :

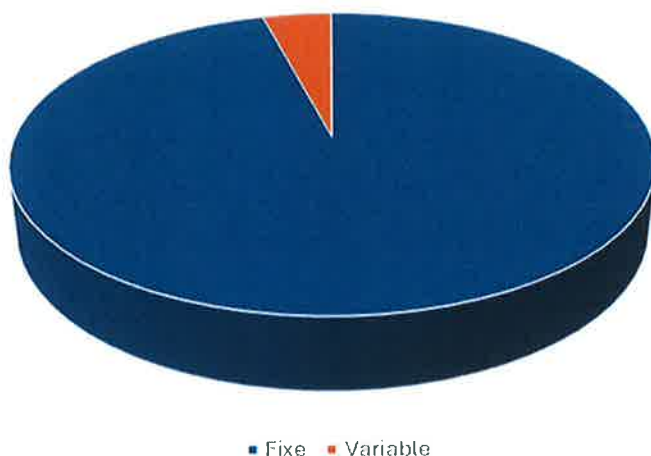
- Budget assainissement : 2, 3 M€
- Budget eau potable : 2,4 M€

1. Les caractéristiques de la dette :

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	11 114 096 €	95,85%	3,71%
Variable	481 349 €	4,15%	2,65%
Ensemble des risques	11 595 445 €	100,00%	3,66%

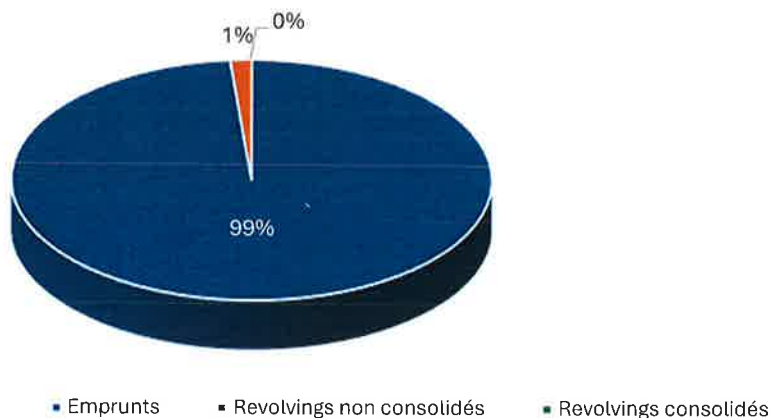
Répartition par type de risque



2. Dette par nature

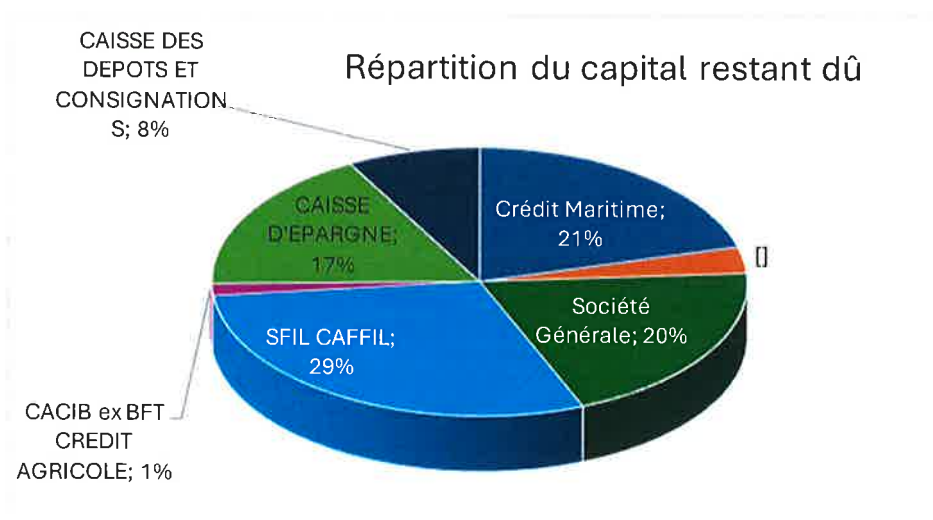
	Nombre de lignes	Capital Restant dû	Taux moyen
Emprunts	11	7 173 601 €	3,72%
Révolving non consolidés	1	0,00	0,00%
Révolving consolidés		333 333 €	3,37%
Dette	12	7 506 934 €	3,70%

Répartition du capital restant dû par nature



3. Dette par prêteur :

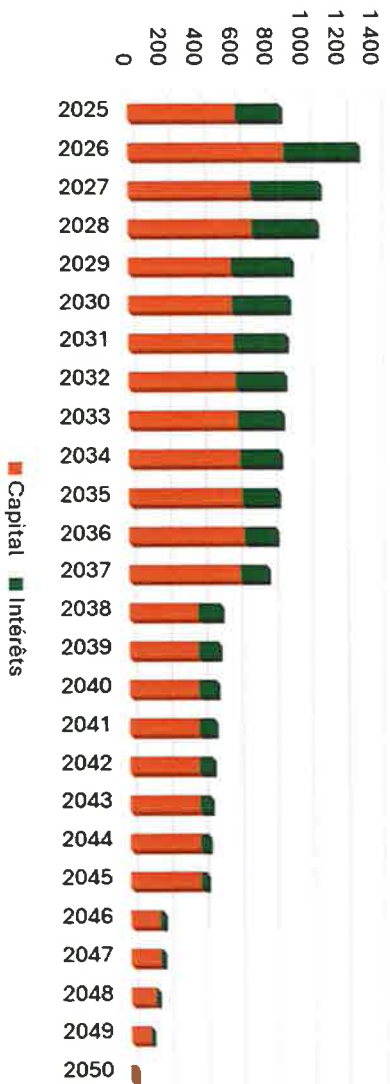
Prêteur	CRD	% du CRD
Banque populaire du Sud	2 400 000 €	20,70%
Société Générale	2 300 000 €	19,84%
SFIL CAFFIL	3 415 117 €	29,45%
CAISSE D'EPARGNE	2 010 923 €	17,34%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	932 024 €	8,04%
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	370 714 €	3,20%
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	166 667 €	1,44%



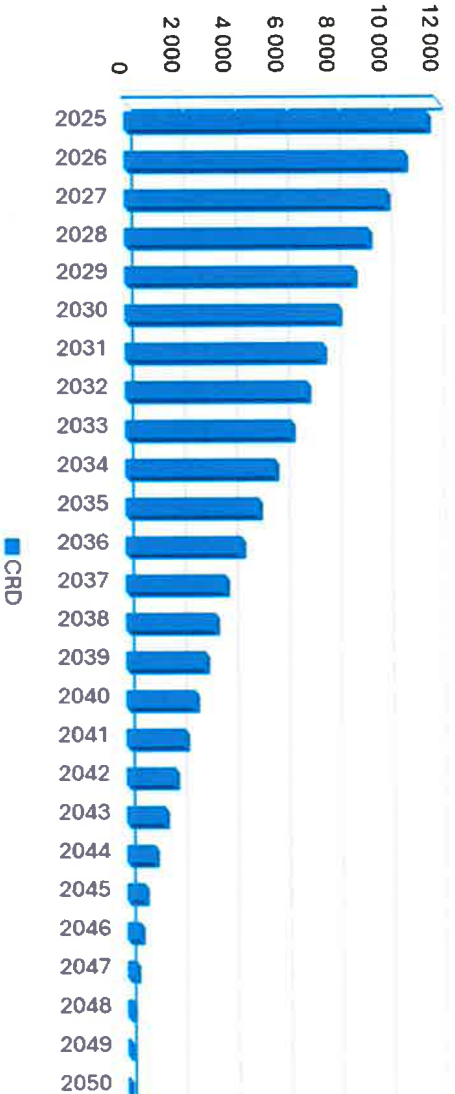


4. Extinction de la dette :

Flux de remboursement



Evolution du capital restant dû (en K€)



	Encours de la dette au 31/12/2025 (en M€)
Budget	
Principal	2,8
Assainissement	4,6
Eau potable	4,1
Ports	0,1
Total	11,6

Répartition de l'encours de dette par budget au 31/12/2025 (en M€)

